

Ecole publique Le Bourg à Querrien – Circonscription de Quimper Est
Conseil d'école n°1 – Lundi 18 octobre 2021 (17h35 – 19h10)

Personnes présentes au conseil d'école :

- M. CADOU, Maire de Querrien,
- Mme LE GOFF, adjointe chargée des affaires scolaires,
- M. SENAC, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Quimper Est,
- M. DAYOU, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale,
- Mme COCHET, Mme GHOU, Mme HENRIO (suppléante) Mme HUBERT, M. LEREDDE (suppléant), Mme LE NAOUR, M. MARTIN, Mme ROBERT, représentants des parents d'élèves,
- Mme DELESTRE et Mme SAVEAN, Accompagnantes d'Elèves en Situation d'Handicap (AESH),
- Mme BIDART, Mme BOUTET, Mme JASSERAND, M. KERHERVE et M. MORGANT, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- Mme BORDEAU, enseignante.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du conseil d'école du 30/06/2020
2. Effectifs et répartition des élèves
3. L'organisation du temps scolaire et présentation du personnel scolaire
4. Modalité de vote au conseil d'école
5. Vote du règlement intérieur
6. Bilan financier du compte OCCE
7. Plan de continuité pédagogique
8. Point de vigilance sur la sécurisation
9. Questions des représentants des parents d'élèves

Nb : Cliquer sur les mots soulignés en bleu pour ouvrir [les liens hypertextes](#) dans le document.

1) Approbation du [procès-verbal du dernier conseil d'école](#)

Aucune question n'a été transmise.

2) Effectifs et répartition des élèves

L'effectif de l'école, à ce jour, est de 108 élèves (dont un élève de TPS monolingue qui diffère sa rentrée en janvier 2022).

➤ Répartition des classes :

- Classe de TPS/PS/MS/GS (23 élèves) avec Véronique BIDART et Enrick LE BIHAN (ATSEM)
- Classe de CP/CE1 (14 élèves) avec Vincent LE MOING et Frédérique BORDEAU (les lundis)
- Classe de CE2/CM1 (19 élèves) avec Yann KERHERVE
- Classe de CM1/CM2 (21 élèves) avec David MORGANT
- Classe de maternelle/CP bilingue (16 élèves) avec Marrick JASSERAND et Sylvie BOURHIS (ATSEM)
- Classe de CE1/CE2/CM1/CM2 (15 élèves) bilingue avec Perrine BOUTET

Sophie LUCAS, ATSEM disposant de l'habilitation B2 en breton, était positionnée pour accompagner la classe bilingue dès cette année scolaire. Suite à l'obtention de sa mutation de poste, la répartition des ATSEM a été revue en conseil des maîtres fin août. Il a été évoqué la possibilité d'alterner la répartition des ATSEM sur les deux classes maternelles dès l'année prochaine. Toutefois, si un agent communal bénéficiait d'une formation en langue bretonne, cette disposition serait bien sûr remise en question.

3) L'organisation du temps scolaire et présentation du personnel scolaire

Toutes les classes sont désormais regroupées sur le même site depuis cette rentrée scolaire.

Les horaires scolaires : 08h45-12h00 et 13h45-16h30 (accueil 10 minutes avant)

Les enseignants



Frédérique
BORDEAU



Perrine
BOUTET



Marrick
JASSERAND



Yann
KERHERVE



Vincent
LE MOING



David
MORGANT

Les ATSEM*



Sylvie
BOURHIS



Enrick
LE BIHAN

AESH**



Claudie
DELESTRE



Nathalie
SAVEAN

* ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

** AESH : Accompagnant d'Elèves en Situation d'Handicap (anciennement Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS))

Un décloisonnement pour les élèves de CM1 a été mis en place entre les classes de M. MORGANT et M. KERHERVE concernant les domaines de l'Histoire/Géographie et des Sciences.

4) Modalités de vote au conseil d'école

Le conseil d'école a choisi le vote à main levée pour l'année scolaire à venir.

5) Vote du règlement intérieur

- Nombre de votants : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

6) Bilan financier du compte OCCE

Solde au 31/08/2021 : 1 975,32 €

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2020 au 31 août 2021				
CHARGES			PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	0,00		70700008 - Ventes de produits pour cession	782,60
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	30,25		70800008 - Produits des activités éducatives	0,00
61810008 - Charges des activités éducatives	1 548,10		74100008 - Subventions Etat, Collectivités loc.	1 000,00
62700008 - Services bancaires et assimilés	1,52		75510008 - Contributions Plateformes particip.	0,00
65860008 - Cotisations versées à l'OCCE	241,90		75511008 - Contributions d'autres organismes	0,00
67000008 - Charges exceptionnelles	0,00		75620008 - Participations volontaires des fam	0,00
68000008 - Achats de biens durables	0,00		77000008 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DES CHARGES (A)	1 821,77		TOTAL DES PRODUITS (B)	1 782,60
Résultat de l'année 2020/2021 (B-A) (+/-) :			-39,17	

7) Plan de continuité pédagogique

Le plan de continuité pédagogique définit les modalités permettant d'assurer la poursuite des apprentissages des élèves dans l'hypothèse d'une fermeture de classe ou d'un durcissement des mesures sanitaires.

En cas de « classe à la maison », des solutions seront proposées afin que les familles n'aient pas à réaliser d'impression (outils numériques ou pochette de feuilles à récupérer à l'école).

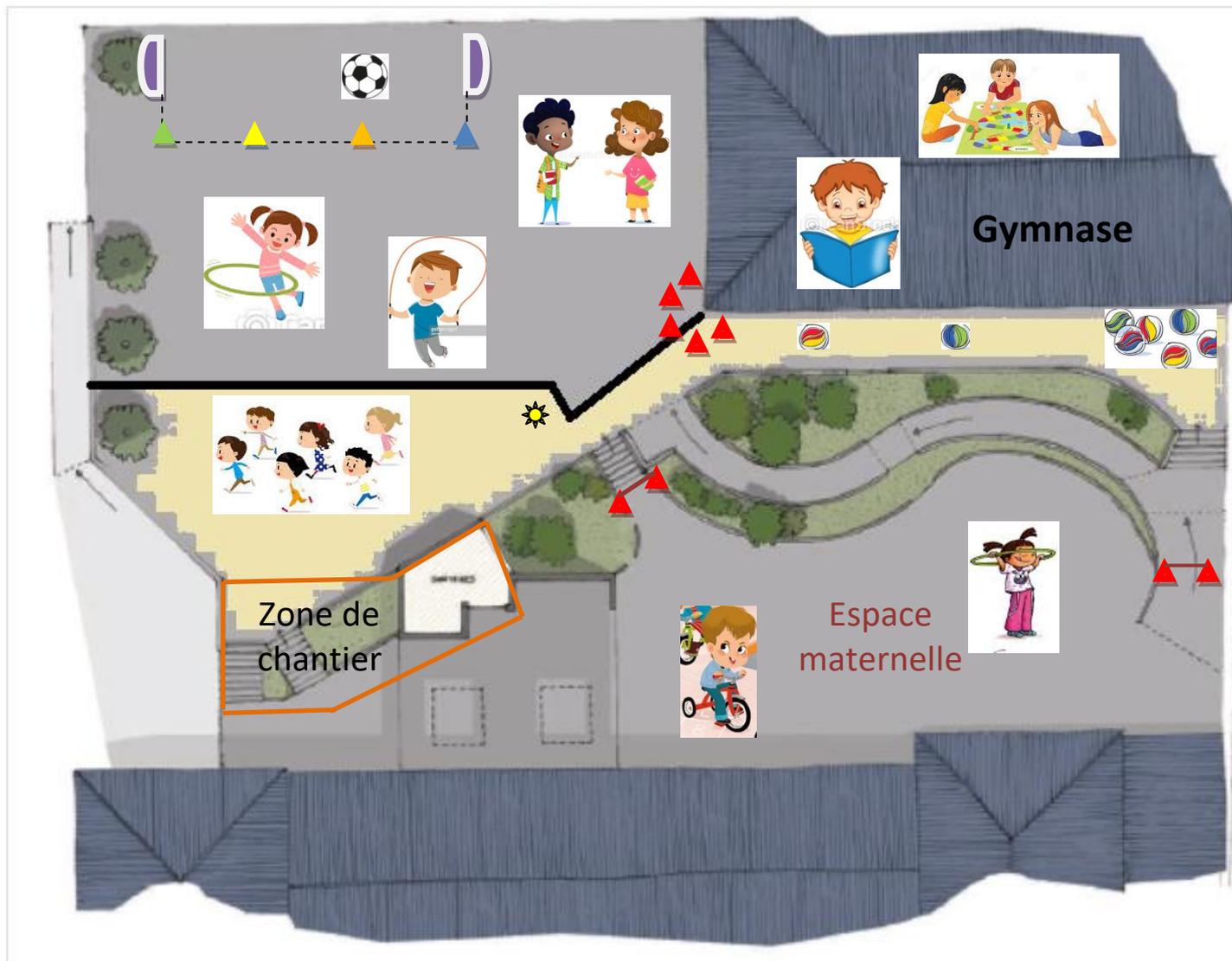
Un lien sera organisé régulièrement avec les élèves (par l'intermédiaire de classes virtuelles) et leurs familles (par téléphone).

Le plan de continuité pédagogique de chaque classe est consultable sur les liens suivants :

- [Classe maternelle](#)
- [Classe CP-CE1](#)
- [Classe élémentaire bilingue](#)
- Classe [maternelle/CP](#) bilingue
- [Classe CE2-CM1](#)
- [Classe CM1-CM2](#)

8) Point de vigilance sur la sécurisation

- **Règles de cour** : les enseignants et les élèves ont travaillé sur les règles de cour de récréation pendant le mois de septembre. Ce temps pédagogique a été l'occasion de définir les différents espaces provisoires de la cour et les usages associés, dans l'attente du projet d'aménagement de cour définitif.



Quelques règles ont émergé avec les élèves :

- « Nous n'avons pas le droit de marcher sur la bâche » (futurs espaces verts),
- « Nous ne pouvons pas faire du toboggan sur la rampe de l'escalier ».

L'utilisation du gymnase, pendant le temps de récréation, est permise pour un petit groupe d'élèves (8 à 10) autour d'activités calmes (jeux de société, lecture, coloriage...). Un planning hebdomadaire définit la rotation des classes.

A l'usage de la cour, des observations émergent au fur et à mesure :

- une réflexion autour de l'angle mort du gymnase est à construire pour sécuriser cet endroit et éviter les collisions entre élèves (règle de cour, aménagement spécifique...)
- il est suggéré à la mairie de fixer une « protection amortissante » sur le poteau du luminaire dans la cour du haut (☀).

Mme LE GOFF, adjointe aux affaires scolaires, précise que l'installation d'un banc autour de ce poteau d'éclairage est également une des pistes envisagées.

- **Intrusion et vols dans l'école** : cinq intrusions avec vols ont été constatées cette année durant les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre. Le montant du matériel dérobé, principalement numérique investi lors du précédent plan 2018 « Ecole Numérique Innovante et Ruralité (ENIR) », s'élève à 4 776 €. Il avait été remonté à la mairie que le système d'alarme, installé dans le bâtiment du haut, ne s'active pas systématiquement. Par ailleurs, une clé des portes du bâtiment a été volée lors du dernier cambriolage.

M. LE MOING, directeur, a rencontré la gendarmerie à l'école ce lundi 18 octobre. Des recommandations ont été faites par les forces de l'ordre : installation d'un système d'éclairage par détection de mouvement sur le bâtiment au niveau du pré, mise en place d'un système de fermeture du portillon donnant sur le pré, changer rapidement les barilletts des portes du bâtiment du haut.

M. SENAC, IEN, informe que la gendarmerie doit systématiquement être prévenue par le directeur et la mairie pour chaque intrusion constatée. Il souligne également l'importance de pouvoir sécuriser le matériel numérique dans l'école, notamment par la mise en place d'une armoire blindée pour chaque bâtiment (cet investissement coûteux pouvant se faire progressivement).

Mme LE GOFF indique que les dépôts de plainte sont en cours et que l'ensemble du matériel dérobé sera remplacé, en complément du nouveau matériel numérique prévu dans le cadre du plan de relance (cf [PV conseil d'école du 01/02/2021](#) – Point 4).

M. CADO, Maire de la commune, annonce qu'une réflexion est engagée pour équiper les deux bâtiments d'un système d'alarme. D'autre part, celui existant dans le bâtiment du haut sera revu pour être amélioré. Les barilletts de ce bâtiment seront également changés.

- **Système de filtrage internet** : l'école dispose actuellement du système FROGI-20 EDUC, la licence payante de 3 ans arrive à échéance le 14 décembre 2021. Nous sollicitons la mairie afin de pouvoir renouveler la licence ou de mettre en place un autre système de filtrage.

- **Exercice sécuritaire** : un exercice PPMS s'est déroulé ce lundi 18 octobre 2021, le bilan sera restitué lors du prochain conseil d'école. Nous pouvons d'ores et déjà remarquer que le manque de clés mises à disposition du personnel scolaire se fait ressentir dans la réalisation de ce type d'exercice.

Mme LE GOFF explique que la clé mise à disposition correspond au « canon de chantier » et est donc provisoire. Les barillets du bâtiment du bas seront changés prochainement pour correspondre à une clé unique, distribuée au personnel en nombre suffisant.

La mairie s'engage également à étudier la possibilité d'installer des barres anti-panique sur les différentes portes de secours, notamment pour la porte du bâtiment du haut donnant sur le pré, et celle de la salle de sieste donnant sur la départementale.

9) Questions transmises

Questions à destination de l'école

- *Pourquoi les ordinateurs sont restés sur le site annexe ?*

Les ordinateurs fixes, présents dans la salle informatique du site annexe, n'ont pas encore été rapatriés dans la classe de M. KERHERVE. Une fois que le bâtiment du bas sera pourvu d'internet et que la classe sera équipée du mobilier (placards, rangements), l'aménagement de la classe en sera facilité et l'espace dédié aux ordinateurs pourra être mis en place.

Questions à destination de la mairie

- *Est-il possible de mettre les maternelles à la sieste à 13h40 (au lieu de 13h15) pour qu'ils aient un temps de digestion après le repas et pour qu'ils ne soient pas dérangés par ceux qui ne mangent pas à la cantine et arrivent plus tard (question de 1 parent) ?*

Mme LE GOFF invite la famille concernée à se rapprocher directement du personnel ATSEM pour échanger des difficultés rencontrées. Les agents des services techniques interviendront pour limiter les grincements de la porte.

M. SENAC rappelle que ce temps de repos répond aux besoins des enfants, le diminuer ou le décaler pourrait être contreproductif pour les temps d'apprentissages.

Mme JASSERAND et Mme BIDART évoquent l'organisation échelonnée du temps de sieste mise en place depuis cette année scolaire : tous les enfants TPS-PS-MS disposent d'un repos dans la salle de sieste sur le temps méridien. Les enfants qui ne dorment pas et ceux qui se réveillent avant la fin du temps de sieste sont invités à regagner leurs classes.

M. LE MOING précise que ce fonctionnement est permis depuis cette année du fait du regroupement sur un seul site et la présence des deux personnels communaux. Ainsi, à tour de rôle, un ATSEM est chargé de la surveillance de sieste pendant que l'autre ATSEM assure les déplacements et répond aux besoins d'hygiène des élèves pour les deux classes de maternelle (monolingue et bilingue).

- *Est-ce que le projet définitif d'aménagement de la cour a été validé par le conseil municipal ? Quel est-il concrètement ? Quel délai est prévu par les professionnels pour l'installation des jeux et mobiliers ?*

Une ligne budgétaire a été votée par le conseil municipal pour ce projet et le devis d'une structure pour la maternelle a été validé.

Pour le reste, la réflexion est toujours en cours et prend en compte le projet présenté par l'école en lien avec le CAUE (cf [PV conseil d'école du 01/07/2021](#) – Point 2). Les tracés au sol seront réalisés en dernière étape, après l'installation des aménagements.

Afin de poursuivre le travail de concertation avec les différents partenaires, la mairie s'engage à présenter un projet d'aménagement de la cour avant Noël 2021.

- *Quels travaux à l'école reste-t-il à finir ?*

Par corps de métier :

- ✓ *Enduit / peinture* : ravalement des soubassements du bâtiment du bas, murs d'enceinte, finitions dans les classes, marquage au sol de la place PMR ;
- ✓ *Electricité* : installation du câble en fibre optique pour permettre d'avoir internet dans le bâtiment du bas, installation du vidéoprojecteur mural dans la classe maternelle-CP bilingue, mise en place du système d'ouverture du portail par visiophone, luminaire dans les sanitaires du préau ;
- ✓ *Plombier* : sanitaires du préau ;
- ✓ *Paysager* : plantation dans la cour ;
- ✓ *Menuisier* : espaces de rangement dans la salle de sieste et la salle des maîtres ;
- ✓ *Terrassier* : création de l'espace « parc à vélo » ;
- ✓ *Métallier* : rampe d'escalier près du portail, barrières pour sécuriser l'arrivée des enfants ;
- ✓ *Aménagement intérieur* : installation des rideaux commandés dans la salle de sieste et de la classe de CE2-CM1;

Un dégât des eaux (au dessus de la salle de sieste) a été occasionné durant la phase de chantier. Les luminaires et la peinture de la salle de sieste ont été détériorés, ainsi que le sol de l'étage. Une expertise est en cours de réalisation.

Afin de préserver l'intérieur des bâtiments, la mairie souhaite éviter l'utilisation de pâte à fixer ou de punaises. L'équipe enseignante propose l'installation de tasseaux de bois sur les murs et au-dessus des porte-manteaux afin de permettre l'affichage des outils pédagogiques et les productions d'élèves. La rentrée scolaire étant bien entamée, la mairie s'engage à ce que l'installation du système d'affichage par les services techniques se fasse pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

- *À partir de quelle date la liaison chaude des repas de la cantine sera mise en place ?*

Le service de restauration est un sujet récurrent des précédents conseils d'école depuis de nombreuses années. La piste de réflexion de confectionner la centaine de repas quotidiens sur place a été rapidement abandonnée car elle nécessite de revoir les infrastructures et n'est pas rentable. Suite à un retour positif de la prestation proposée par la commune de Scaër, la municipalité a orienté son choix vers une liaison chaude, elle sera mise en place dès janvier 2022.

- *Est-il possible de prévoir un aménagement pour ralentir les enfants qui sortent de l'école (barrière par exemple) et sécuriser le passage piéton au niveau du feu tricolore ? Serait-il possible d'engager une réflexion sur la sécurisation de ce passage piéton face aux usagers de la route qui roulent vite et ne s'arrêtent pas au feu rouge ?*

M. CADO indique que la sécurisation de la rue de Quimperlé viendra après la phase de travaux de l'école.

La séance est levée à 19h10.

Le ou la secrétaire de séance

Mme BOUTET Perrine

Signature :



Le président de séance

M. LE MOING Vincent

Signature :

